

MAITRE ALEXANDRE SANTONI
NOTAIRE
Bancarello-Route de Sartène
20169 BONIFACIO
Alexandre.santoni@notaires.fr

COMMUNE DE BONIFACIO

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 7 mai 2024

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI, Notaire à BONIFACIO (20169), Bancarello, Route de Sartène.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

BENEFICIAIRES :

Monsieur Dominique PANZANI, Retraité, et de Madame Marie Rose TRIOUX, Retraîtée, son épouse, demeurant ensemble à BONIFACIO (20169), SANT'AMANZA,
Monsieur est né à BONIFACIO (20169), le 8 janvier 1943
Madame est née à BASTIA (20200), le 22 juin 1943,
Mariés à BONIFACIO le 14 novembre 1964.

DÉSIGNATION

A BONIFACIO (CORSE-DU-SUD) lieu-dit Gurgazzo,
Un terrain sur lequel sont édifiés quatre bungalows et une piscine.

Figurant ainsi au cadastre :

Section : N, N° : 366, Lieudit : GURGAZZO, Surface : 00ha 36a 40ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »